

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Mars 2022

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GAUTHIER J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM.- VRECH S.

ABSENTS et EXCUSÉS : Messieurs ANTERRIEU T,
Monsieur LARROSE P. donne pouvoir à Madame GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur SOPETTI Jean-Marc

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Elisabeth GAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire, procède à l'examen du Compte Administratif, qui est la traduction comptable de l'action du Conseil Municipal, et qui permet de vérifier si les dépenses et les recettes prévues ont bien été réalisées.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de **209 001.59 €** (ou capacité d'autofinancement) ; et un solde en investissement de **- 146 335.10 €**, qui correspond à des versements de subventions en attente de réception.

Madame GAILLARD précise que la capacité d'autofinancement prévisionnelle était estimée à 211 000 €.

Malgré deux années perturbées par la crise sanitaire, le niveau des dépenses de fonctionnement est revenu au même niveau que les années précédentes. Les recettes de fonctionnement restent stables.

Monsieur le Maire se retire pour ne pas prendre part aux délibérations.

Approuvé à l'unanimité

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Ce budget annexe, créé en 2016, est dédié aux opérations d'aménagement d'un lotissement communal au lieu-dit la Chapelle et à la revente des lots.

La collectivité supporte la charge des dépenses afférentes à la production du bien (achat de terrains, études, frais divers de gestion), qu'elle répercute dans le coût du bien et intègre au prix de vente, l'opération étant équilibrée au moment de la vente.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un solde de fonctionnement de **-2 280.00 €**; et un excédent en investissement de **53 270.73 €**.

Monsieur le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

Approuvé à l'unanimité

- **ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT SERVICE CIVIQUE**

Le service civique est un dispositif d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public à celle-ci.

Entré en vigueur le 13 mai 2010, il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale et offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation d'handicap, de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général.

Le service civique favorise l'engagement citoyen des jeunes au sein de leur bassin de vie, le développement et la valorisation de leurs compétences, ainsi que l'enrichissement de leurs perspectives d'insertion sociale et professionnelle.

Cet engagement a pour but la réalisation d'une mission d'intérêt général. Il ouvre droit à une indemnité financée par l'État et à un complément versé par l'organisme d'accueil, ainsi qu'à une protection sociale.

Les missions se déclinent en 10 domaines : Solidarité, Santé, Culture et Loisirs, Éducation pour tous, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et Action Humanitaire, Intervention d'urgence, Citoyenneté européenne.

La Commission Jeunesse doit mener une réflexion sur la détermination du champ d'actions qui sera proposé aux volontaires du service civique. La commune pourra ensuite demander un agrément qui sera valable sur 3ans et devra désigner un tuteur pour accompagner le volontaire dans la réalisation de sa mission.

Approuvé à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Aménagement de l'aire de Camping-Cars :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux d'aménagement VRD de l'aire de camping-cars sont terminés.

La livraison des équipements (barrière, borne de paiement, bornes électrique, aire de vidange et signalétique) seront livrés semaine 16.

Pour rappel, cette aire de 28 places comprendra 18 places dédiées au tourisme, et 10 emplacements réservés aux travailleurs du CNPE.

Plusieurs supports de communication ont été déployés : information sur panneau pocket, site internet de la commune, office de tourisme de la communauté de communes, la conciergerie du CNPE et les sites de fréquentation des camping-caristes.

Éco-Pâturage :

Monsieur le Maire informe qu'en complément de notre zone naturelle au Lac des Sources, au pied du nouveau lotissement communal, courant avril, des moutons seront installés sur cette parcelle naturelle, en collaboration avec l'entreprise Ecomouton.

Cet aménagement sera mis en place afin de favoriser le développement de la faune et de la flore naturelle de ce terrain, et de réduire les interventions mécaniques d'entretien du site.

Monsieur le Maire précise que l'entretien des moutons sera assuré quotidiennement par une bergère.

Fleurissement :

Le thème du fleurissement 2022 est la Sculpture.

Madame FERDINAND propose que soit repositionné sur le site du Conservatoire de la Ruralité, la Sculpture de la Main du Vigneron qui était auparavant positionnée devant la mairie.

Salle Multi-Activités :

Les travaux de la future salle Multi-Activités avancent selon le calendrier défini. La fin des travaux est prévue pour l'automne.

Madame LACAN précise que la Commission Culture mène une réflexion sur le choix du mobilier (tables, chaises, portants, chariots ...)

DONZAC NATURE GAME :

Monsieur LABROSSE précise que la Commission Jeunesse souhaite réitérer en 2022 la manifestation « Donzac Nature Game ». Cette année, cette journée sur le thème de l'environnement se déroulera le samedi 2 Juillet et sera ouverte à tout public.

Épicerie / Tabac-Presses :

Monsieur le Maire fait savoir que Madame Chantal CELLA reprendra l'activité du commerce de l'Épicerie et du Tabac-Presses, suite au départ de Madame Séverine FRULEUX.

L'ouverture du commerce aura lieu le 8 Avril 2022

Restaurant le DONZACAIS :

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant le DONZACAIS a été victime d'un incendie dans les cuisines. Madame Aurore RUIZ GARCIA sera prochainement en mesure de pouvoir réouvrir son bar-restaurant.

Élections Présidentielles :

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 Avril. A ce titre, les élus s'organisent pour assurer la permanence du bureau de vote durant ces deux journées, de 8h à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE